

Vaud

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 193

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Frau Stirnimaa votera oui le 24 septembre

Fête dans la rue à Berne à l'occasion du 50^e. Congrès des Suisses à l'étranger. Des groupes et des artistes se produisent devant un public nombreux. Au bas de la Kramgasse, le groupe des Minstrels, rendu célèbre au-delà de nos frontières par son « tube » « Gruezi wohl, Frau Stirnimaa... » interprète des airs populaires de différents pays. En présentant une vieille ballade irlandaise, Mario, le violoniste, précise que les Minstrels sont contre la guerre. Puis, plus tard, il explique au public que puisque les Minstrels sont contre la guerre, ils voteront pour l'initiative contre l'exportation d'armes. Un peu plus tard, en jouant un air interdit dans la Grèce des colonels, Mario le souligne encore aux applaudissements du public.

La dernière scène, censée se dérouler en 1972, le montre installé dans un bureau, n'ayant plus désormais qu'à peser sur un bouton pour que les bennes pleines de charbon remontent à la surface...

Désenchantement : était-ce bien cela qu'il avait voulu en renonçant à tout, vie de famille, vie personnelle ? D'un autre côté, pouvait-on espérer mieux ? Les progrès accomplis sont immenses, mais en même temps, la « condition humaine » est restée essentiellement la même : présence de la vieillesse, approche de la mort... Et sans doute vaut-il mieux consentir à des cadences « dingues » (comme disent les petits camarades gauchistes) pour l'édification du socialisme que pour le profit des patrons... L'« aliénation » semble la même. Malraux avait montré qu'à « l'illusion lyrique » succède inévitablement « l'exercice de l'apocalypse ». Mais après, d'autres problèmes continuent de se poser, qui n'ont pas été résolus.

J. C.

Des communes désinvoltes choisissent l'illégalité

L'initiative Delafontaine a suscité d'utiles discussions. Politiquement, elle a été un bâton dans la fourmilière de l'entente vaudoise (au vu de son travail, l'image est d'ailleurs exagérément industrielle).

La Chambre vaudoise d'agriculture avait dit « non ». Dans les communes agricoles, pour les cadres radicaux, cela signifiait qu'il fallait officiellement être contre. D'où (la « niousserie » aidant dans de nombreux cas), des comportements qui vont de la désinvolture à la franche illégalité, c'est-à-dire la destruction des signatures valable-

ment récoltées depuis des semaines, voire des mois. C'est grave. Car les mêmes milieux face à la contestation et à ses procédés souvent discutables ont plein la bouche de formules telles que : respect des voies démocratiques, etc...

Malheureusement, ils ne s'appliquent pas à eux-mêmes ces excellents principes.

Si le Conseil d'Etat est logique avec lui-même (cf. les arrêtés scolaires), il devra être d'une extrême rigueur dans l'enquête pour établir les faits et d'une égale sévérité, s'il y a lieu, dans les sanctions qui frapperaient les vrais responsables.

L'Union syndicale et l'adhésion à la CEE

L'Union syndicale a annoncé son soutien à l'accord de libre-échange. Dans son communiqué, trois lignes suffisent pour le dire.

Puis, vingt lignes sont consacrées à la nécessité de stabiliser la main-d'œuvre étrangère et de prendre les décisions qu'implique l'accord Suisse-Italie. En bref, si l'on confère aux saisonniers un statut proche de celui des travailleurs résidents, il faudra réduire d'autant ceux-ci pour que les saisonniers enfin mieux traités ne viennent pas gonfler leur nombre.

Sans ouvrir le débat sur le fond, on doit déplorer le procédé de discussion. L'accord avec la CEE

est une chose, le problème des saisonniers une autre. Les associer dans la problématique, c'est faire le jeu de Schwarzenbach, qui ne manque pas d'être tenté de dire « non » à l'Europe, qui hésite peut-être parce que l'accord est purement commercial, mais qui fera le saut si on laisse accrédi-ter l'idée, déjà très répandue de manière latente, que l'Europe = un afflux de travailleurs étrangers. Mais pourquoi donc l'USS a-t-elle si peur des xénophobes ? La gauche romande ne leur a pas fait de concessions : ni les syndicats, ni les partis ne s'en portent plus mal. Allons, Messieurs de Berne et de Zurich, un peu de courage !

Premier objectif: 4000

A Washington, le « Washington Daily News », aux prises avec de sérieuses difficultés financières, cesse de paraître. Son tirage quotidien : près de 200 000 exemplaires. Les habitants de la capitale américaine n'auront donc plus que le choix entre deux journaux du cru, jour après jour.

A New York, vingt quotidiens se partageaient

le marché en 1965; un an après, ils n'étaient plus que six, et leur nombre avait encore diminué de deux unités en 1967; aujourd'hui, on ne compte plus que trois rescapés, dont le « New York Times » et le « New York Daily News », soit deux publications du matin (le « Post » tirant en fin d'après-midi).

Le tirage de « Domaine public », quant à lui, poursuit sa progression : le cap des 4000 abonnés est en vue. Précisions suivront.